



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 01 DEC. 2014

Préfecture
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel
Affaire suivie par L. Brisard
☎ 02 40 41.47.17
fax : 02 40 41.22.77
laurence.brisard@loire-atlantique.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT DE NANTES ATLANTIQUE

La commission consultative de l'environnement (C.C.E.) s'est réunie le 6 novembre 2014, sous la présidence de M. DORÉ, Sous Préfet chargé de mission, représentant le préfet de la Loire-Atlantique.

Étaient présents :

- ☎ Mme POUPARD, Préfecture 44,
- ☎ Mme BRISARD, Préfecture 44,
- ☎ M GUITTET, Europe Airpost,
- ☎ M BETREMIEUX, Représentant des Personnels CGT,
- ☎ M AURAY, Mairie de la Chevrolière,
- ☎ M POLLONO, Vice président aéroclub Loire-Atlantique,
- ☎ M. GRAVELINE, Contrôleur aérien,
- ☎ M QUERAUD, Nantes Métropole,
- ☎ M ALLARD, Conseil Général,
- ☎ Mme GRESSUS, Maire de Bouguenais,
- ☎ M LEFUR, ACSAN,
- ☎ M BOSCHET, ACSAN,
- ☎ M BESSIN, DG SMA,
- ☎ M PEYRO, DSAC Ouest Brest,
- ☎ M VEILLON, DSAC Ouest Environnement,
- ☎ M SIEBERT, DSAC Ouest, Délégué des Pays de la Loire,
- ☎ M MARIE, Directeur Aéroport Nantes Atlantique - AGO,
- ☎ Mme JACOB- LE GOHÉBEL, responsable environnement – AGO,
- ☎ Mme PODEVIN, animatrice environnement – AGO,
- ☎ Mme LEBLOND, SNA Ouest / Subdivision Etudes,
- ☎ M GLADIN, SNA Ouest,
- ☎ M GILLAZEAU, Vice Président Nantes Métropole,
- ☎ M LEMASSON, Nantes Métropole,
- ☎ M CAUDRELIER, DREAL Pays de la Loire, Chargé de Mission Bruit,
- ☎ M BARRAULT, AIR FRANCE,
- ☎ M. LUGADET, ECOPOLE,
- ☎ M DURFORT, UDPN 44,
- ☎ M ALLAIN, UDPN 44,
- ☎ M GILLIER, SNPN,
- ☎ M JOUBIOUX, LPO,
- ☎ Mme MAZOUÉ, Confluence Loire et Sèvres.

Le président s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance.

I/ INSTALLATION DE LA CCE

Vote de la CCE sur le règlement intérieur :

Adoption du règlement intérieur avec avis favorable à l'unanimité.

II/ AIDE A L'INSONORISATION :

Présentation du bilan du 1^{er} semestre 2014 concernant le dispositif d'aide à l'insonorisation. (cf présentation)

Un zoom est fait sur les établissements scolaires et sociaux dont les travaux d'insonorisation sont en cours : un rappel est fait sur l'obligation de respecter la procédure en vigueur afin de pouvoir bénéficier de l'aide à l'insonorisation.

M LEMASSON informe la CCE que les travaux d'insonorisation du groupe scolaire Jules d'Herbauges sont déjà en cours et seront finalisés d'ici l'été 2015.

Une réunion est à organiser entre le gestionnaire AGO, l'acousticien ESPACE 9 et les services techniques de la mairie afin que ce dossier puisse faire l'objet d'une validation des travaux d'insonorisation avant la fin de l'année.

M LEMASSON ajoute que 3 nouveaux dossiers pour des logements sociaux - non encore identifiés dans le dispositif - seront déposés avant la fin de l'année, pour des travaux envisagés en 2015.

M DURFORT interroge la CCE sur la possibilité d'insonorisation hors PGS, tel qu'envisagé dans le dernier rapport de l'ACNUSA

M DORÉ précise alors qu'à Nantes Atlantique le PGS en place inclut une bande de 50 mètres en limite du PGS et qu'il a déjà été décidé de s'en tenir à la réglementation en vigueur et de ne pas étendre le dispositif d'insonorisation au-delà.

Mme GRESSUS transmet à la CCE une demande de Monsieur Sinou, au nom de l'association ARPE.

Dans ce courrier en date du 19 mars 2009, suite à une première campagne de mesure de bruit réalisée en 2007 au domicile de l'intéressé, il remettait en cause les mesures réalisées.

Une nouvelle campagne de mesure de bruit avait donc été réalisée en 2010, selon ses propres souhaits de positionnement de la station et après validation de cet emplacement par l'ACNUSA. Sauf si Monsieur Sinou relançait à nouveau le sujet, celui-ci semble traité.

M GILLAIZEAU demande si certains dossiers sont abandonnés en raison du coût restant à charge trop important pour certains riverains.

Mme PODEVIN précise que ce ne semble plus être le cas aujourd'hui dans la mesure où le dispositif a évolué ces dernières années, avec notamment une possibilité de majoration du plafond sous certaines conditions (ex : toiture à isoler par l'extérieur) ; d'autre part, les membres du Comité Permanent sont aussi sollicités pour donner leur avis en vue d'autoriser certains riverains à ne faire qu'une partie des travaux – ceci toujours en concertation avec l'acousticien, de façon à insonoriser au maximum le logement.

M DURFORT soulève le sujet de la construction de logements dans le quartier de la Jaguère à Rezé.

M ALLARD confirme la construction de 800 logements et rappelle la préoccupation majeure des habitants et des élus sur la surveillance et la maîtrise des trajectoires au départ, survolant la commune de Rezé.

A la demande de M DURFORT qui a fait parvenir à la préfecture un courrier dans lequel il demande des précisions sur différents sujets, M DORÉ précise que certains de ces points ont été abordés lors de la réunion pédagogique du 3 octobre dernier. Toutefois, dans la mesure où il s'agit de contingences très techniques, des éléments de réponse et des compléments d'information seront apportés à M Durfort par écrit par les services de l'Aviation Civile.

Mme JACOB LEGOHEBEL informe la CCE que, selon la réglementation, le dispositif de prise en charge à 100% des travaux (plafonnés) est en vigueur jusqu'à fin 2014 et qu'à ce jour, le service environnement n'a pas connaissance de la pérennité ou non de ce dispositif.

M LEMASSON et Mme GRESSUS souhaitent que l'on fasse remonter la difficulté d'une prise de décision tardive concernant le maintien ou non de ce dispositif à 100%. Ils souhaitent vivement qu'il soit maintenu et que la décision soit communiquée rapidement. M DORÉ prend l'engagement qu'un courrier sera envoyé au Ministère en ce sens.

III/ MESURES DE BRUIT ET SUIVI DES TRAJECTOIRES.

Présentation du bilan semestriel concernant les mesures de bruit.

M QUERAUD demande des précisions sur la différence entre les mesures de bruit des stations Jardin des Plantes et Classerie: l'une se situe sous l'axe des arrivées, l'autre sous l'axe des départs.

Présentation des actions liées au système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires (MAESTRO).

Le GSM (groupe de suivi MAESTRO) poursuit son rôle de sensibilisation auprès des compagnies aériennes afin de les alerter sur les particularités liées à la plate forme de Nantes Atlantique, notamment en les sensibilisant en amont de leur début d'exploitation.

Dans ce cadre, le document d'information aux équipages qui est en place depuis 2010 a été mis à jour et l'ensemble des compagnies aériennes opérant à Nantes Atlantique ont été sensibilisées en amont de la saison été 2014.

Utilisation de la station mobile de mesure de bruit.

En réponse au courrier de Mme VERCHERE, qui sollicite la CCE en vue de positionner la station mobile chez une personne privée, M DORÉ rappelle que la station mobile n'a pas pour vocation de mesurer le bruit en vue d'une insonorisation.

Il semble plus opportun de réaliser des campagnes de mesures de bruit sur des bâtiments publics.

M DORÉ demande donc à AGO et aux communes de travailler sur les prochains projets d'implantation.

- Mme GRESSUS demande l'implantation de la station mobile sur la commune de Bouguenais les Couets, sous l'axe des atterrissages, de préférence en période estivale
- M AURAY demande l'implantation de la station mobile sur la commune de la Chevrolière, notamment au vu des modifications de trajectoires (décollages vers le Sud Est)
- M LEMASSON demande l'implantation de la station mobile dans un lieu public entre la commune de St Aignan de Grandlieu et la commune de Bouaye (décollages vers le Sud Ouest)
- M QUERAUD souhaite que la station mobile soit aussi implantée sur la commune de Rezé.

M DORÉ propose que les intéressés se rapprochent des services de l'aéroport pour planifier ces campagnes de mesure de bruit – environ 8 semaines par site, donc possibilité de 6 campagnes par an.

Navigation aérienne

Présentation par le SNA Ouest :

- des projets de modification de trajectoires – mise en vigueur envisagée pour le 2 avril 2015 – Obligation de présentation de ces modifications à la CCE avant présentation à l'ACNUSA.
- du bilan sur les trajectoires au départ en 2013.

1- Relèvement à 3000ft de l'altitude d'interception des procédures IFR au QFU03.

Le relèvement à 3000ft des procédures IFR au QFU 03 à Nantes entraîne un accroissement de la population touchée, deux communes se trouvant dans l'axe de piste (Paulx et La Marne).

Cependant, cette modification des procédures répond à un souci de standardisation des paliers intermédiaires des approches aux instruments, identifiée comme facteur de sécurité pour la réalisation des approches.

Le SNA Ouest maintient donc ce projet de relèvement à 3000ft des procédures IFR au QFU 03 à Nantes.

A la demande de M GILLAIZEAU, M DORÉ précise qu'il est prévu de rencontrer les communes de Paulx et de La Marne afin de les informer de ces modifications de trajectoires.

Vote de la CCE sur le relèvement à 3000ft de l'altitude d'interception des procédures IFR au QFU03 :

Avis favorable à l'unanimité.

2- Modification des approches initiales

- modification des approches initiales conventionnelles aux QFU21 et QFU03

Pas de modification significative attendue en termes d'impact environnemental pour le nouveau tracé des approches initiales 03.

Pas de modification significative attendue en termes d'impact environnemental pour le nouveau tracé des approches initiales 21

- modification des approches initiales GNSS au QFU 03 :

Pas de modification significative attendue en termes d'impact environnemental pour le nouveau tracé des branches initiales des approches GNSS 03.

Vote de la CCE sur la modification des approches initiales:

Avis favorable à l'unanimité.

3- Modifications des approches interrompues (API) aux QFU 03 et 21.

Pas de modification significative attendue en termes d'impact environnemental pour le nouveau tracé des approches interrompues en 03.

Pas de modification significative attendue en termes d'impact environnemental pour le nouveau tracé des approches interrompues en 21.

Vote de la CCE sur ces modifications des approches interrompues (API) aux QFU 03 et 21:

Avis favorable à l'unanimité.

Ces modifications seront donc prochainement présentées à l'ACNSUA par le SNA Ouest.

Bilan des modifications des trajectoires départs aux QFU 03 et 21, en vigueur depuis septembre 2013.

Rappels des modifications des départs 03 et 21, mis en vigueur en septembre 2013 :

- Suppression des points de passage VELET, RETKO, SUGET, SUBAK, SUDIL aux profits de nouveaux points, plus loin du terrain (raison règlementaire).
- Création d'une nouvelle trajectoire au Nord de Nantes vers Angers (raison opérationnelle).
- Création de départs RNAV (guidage GPS) dont les trajectoires sont quasiment identiques aux trajectoires conventionnelles (raison technique).
- Les départs RNAV ont été rendus obligatoires pour les avions capables de les voler.

Bilan des modifications des trajectoires départs aux QFU 03

Il apparaît que la mise en place, depuis septembre 2013, du nouveau dispositif de départs piste 03 permet de réduire le nombre de personnes impactées par les nuisances sonores, tant sur le plan des survols que sur le plan du bruit des avions.

Bilan des modifications des trajectoires départs aux QFU 21

Il apparaît que la mise en place, depuis septembre 2013, du nouveau dispositif de départs piste 21 n'a quasiment pas modifié le nombre de personnes impactées si on considère les paramètres NA65/25 évènements et densité 30 survols.

Par contre, on note une augmentation légère en ce qui concerne le paramètre NA65/10 évènements, et une augmentation sensible concernant la densité 10 survols (Ville de la Chevrolière principalement).

M DORÉ et M AURAY informent les membres de la CCE qu'il n'y a pas eu à ce jour de remontée d'information de la part des habitants de la Chevrolière. Mme LEBLOND précise que les survols se font à une altitude supérieure à 4000 pieds.

M LEMASSON ajoute que le Nord de la commune de St Aignan de Grandlieu a bénéficié de cette amélioration des trajectoires.

M BOSCHET demande qu'à l'avenir les cartes soient plus simple à lire et à comprendre (couleurs, contrastes...). Il relaie l'amélioration ressentie sur la commune de Rezé mais précise que la population attend le transfert de l'aéroport et va réagir de plus en plus si la situation perdure.

Il souligne le travail de qualité effectué par les différents services techniques et le souci d'amélioration continue.

M DURFORT demande quel est le niveau de sécurité de l'aéroport ; M DORÉ précise que la CCE a vocation de traiter des thématiques environnementales, notamment le bruit mais pas de la sécurité.

En réponse à l'interrogation de M ALLAIN sur la dispersion des trajectoires, Mme LEBLOND précise que tous les avions amorcent leur virage à 400 pieds mais que la dispersion est inhérente à d'autres paramètres, notamment la charge de l'appareil et la météo.

M DORÉ confirme qu'il n'y a pas de volonté de nuire mais que cette dispersion est bien due à des données techniques en fonction des types d'appareils.

Présentation sur les vols de nuit

Une présentation des vols de nuit est effectuée lors de chaque réunion de la CCE ; ces vols concernent toutes les arrivées et tous les départs effectués entre 23 h et 6 h.

La comparaison porte sur la période de septembre 2013 à août 2014, en comparaison avec la période de septembre 2012 à août 2013.

Suite à plusieurs années de baisse, on note sur cette période une augmentation de 14.9 % des vols de nuit.

M MARIE confirme que cette augmentation est inéluctable en raison du développement du trafic global.

Sur les 5 dernières années, les vols de nuit ont progressé de 5% alors que le trafic global a lui augmenté de 22.4%. Nous vivons déjà des périodes de saturation sur certains créneaux horaires, en particulier sur les journées de dimanche et nous sommes parfois obligés de repositionner des vols ; cette situation va s'accroître avec l'augmentation du trafic à l'aéroport Nantes Atlantique.

M GILLAIZEAU appelle l'attention de la CCE sur l'augmentation croissante et significative du trafic et la saturation de plus en plus forte ; il faudra donc s'attendre à avoir de plus en plus de nuisances sonores sur les créneaux de nuit.

M LEMASSON souhaite que l'étude sur les vols de nuit soit couplée avec les mesures de bruit effectuées ; une analyse en ce sens sera présentée lors de la prochaine réunion de la CCE.

M BETREMIEUX souhaite que lors des prochaines présentations, la part de vols retardés soit présentée pour chaque type de vols.

IV/ QUALITE DE L'AIR

La surveillance de la qualité de l'air fait partie des nouvelles missions de l'ACNUSA. A l'Aéroport Nantes Atlantique, une première campagne de mesures avait été menée conjointement avec la DGAC en 2002. Depuis 2008, à la demande d'AGO, AIR PAYS DE LA LOIRE procède à des campagnes d'évaluation annuelles de la qualité de l'air sur et aux abords de l'aéroport Nantes Atlantique.

Sont surveillés notamment les particules fines (PM10) et le dioxyde d'azote, pour lesquels les niveaux mesurés restent inférieurs aux mesures effectuées dans l'agglomération nantaise et aux abords du périphérique.

La dernière campagne annuelle de mesure de la qualité de l'air sur et aux abords de l'aéroport a été réalisée sur la période de février/mars 2014.

Les résultats sont publiés et disponibles sur le site d'Air Pays de la Loire.

D'autre part, l'ACNUSA a mis en place un groupe de travail, auquel participent l'Aéroport Nantes Atlantique et Air Pays de la Loire. L'objectif est de proposer une méthodologie commune à tous les aéroports en vue de définir des préconisations pour surveillance de la qualité de l'air, le calcul d'émissions de polluants atmosphériques ainsi que les indicateurs de suivi et l'information.

Un guide méthodologique est attendu pour le premier semestre 2015.

M LEMASSON a fait réaliser des analyses sur des filtres de ventilation de la médiathèque de St Aignan de Grandlieu. Il s'interroge sur les résultats obtenus et sur la pollution due au trafic aérien, en particulier concernant le Benzène.

Une réunion sera organisée avec Air Pays de la Loire afin de travailler sur le sujet et déterminer les sources de pollution potentielles.

V/ CHARTE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

En 2012, une Charte de développement Durable comprenant 36 engagements avait été co-construite avec le Comité Permanent de la CCE. Le détail de la Charte ainsi que les bilans sont disponibles sur le site www.nantes.aeroport.fr rubrique « Développement Durable ».

En 2015, AGO envisage de travailler sur la construction d'un nouveau plan d'actions conjointement avec le Comité Permanent de la CCE.

M DORÉ propose qu'un temps de travail soit donné au Comité Permanent de la CCE avant fin 2014/ début 2015 : l'ordre du jour de cette réunion portera sur l'aide à l'insonorisation ainsi que sur la construction de la nouvelle charte de développement durable.

La prochaine date à retenir est le 5 décembre 2014, date à laquelle l'ACNUSA rencontrera les membres de la Commission Consultative de l'Environnement.

Une prochaine réunion de la CCE est envisagée en avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DORÉ lève la séance.

Le président,

Mikaël DORÉ